



Onex, val de l'Aire, l'ANPVA interpelle le Conseil d'Etat

En date du 1^{er} mai 2019, l'ANPVA a écrit au Conseil d'Etat pour qu'il se détermine par rapport au dossier de modification de zone de la campagne dite «des Ormeaux» qui a fait l'objet de plusieurs articles dans ce journal (voir Pic-Vert de juin 2017 et décembre 2018). Nous partageons avec les lecteurs le contenu de ce courrier ne doutant pas de leur intérêt à suivre avec nous le sort de ce coin de verdure d'Onex qui nous tient à cœur et pour lequel nous nous engageons depuis plusieurs années.

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous nous permettons de vous écrire concernant le dossier de modification de zones (MZ) de la campagne dite «des Ormeaux» chemin de Belle-Cour à Onex, au sujet duquel nous avons déjà eu échange avec Monsieur le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du dossier, en date du 2 mai 2017 et du 15 mai 2018.

Ainsi que s'en est fait écho la Tribune de Genève du 30-31 mars 2019, la question de la forte den-

sification des parcelles soulève un grand nombre de questions et de craintes environnementales de la part des riverains, des associations ANPVA, Pic Vert, Association Vieil Onex et tout récemment par le WWF dans sa lettre du 12 mars dernier.

Par la présente, nous souhaitons vous donner notre point de vue sur la problématique de la densification des constructions induites par le projet de MZ (Modification de Zone) passant de la 5^{ème} zone en 4^{ème} zone A (urbaine).

Nous nous permettons de vous rappeler que cette campagne, propriété de l'Etat de Genève depuis 1960, représente une grande valeur patrimoniale et sollicitons votre haute autorité afin de la protéger car elle est le dernier bastion de la part naturelle et sauvage restante du Domaine «Belle Cour» créé par Joseph Louis Brolliet en 1825. Ce magnifique Domaine s'étendant en pente douce, du sud de la route du Grand-Lancy jusqu'à l'Aire.

C'est avec justesse que l'Etat y a installé, en son temps, le «Foyer des Ormeaux» de la FOJ (Fondation Officielle de la Jeunesse), ce



foyer occupe la villa Laure Brolliet sauvée de la démolition (dont une demande de mise à l'inventaire est en cours) ainsi que des pavillons sous forme de petits immeubles s'apparentant à la 4^{ème} zone B.

Ils furent construits dans les années 60 par l'architecte genevois Arthur Bugna et ils sont un parfait exemple d'un ensemble adroitement pensé et intégré à l'environnement naturel avec une juste échelle volumétrique.

...

La position de notre association est que seul le secteur déjà construit

devrait être densifié, comme nous l'avons proposé dans notre courrier au Conseil municipal d'Onex le 15 mai 2018 et ceci avec une MZ en 4^{ème} zone B (rurale), pour l'environnement, la protection des couloirs biologiques et la sauvegarde de la biodiversité de ces lieux. Cette approche permettrait de surcroît de créer un continuum vert, un véritable espace public arboré, depuis Onex village jusqu'aux bords de l'Aire, constituant ainsi un parc d'envergure bénéficiant à l'ensemble des habitants de l'une des communes les plus denses du canton. Un parc, autant qu'un couloir de mobilités douces, reliant les Cherpines au cœur urbain onésien.

Chauffage-Assistance S.A.

Entretien & Rénovation de chauffages toutes énergies

À votre service 24h/24

T 022 338 35 25 - F 022 340 13 78

info@chauffage-assistance.ch

Il est à noter que lors du vote pour l'approbation de la Modification de Zone proposée par le Département du Territoire, la moitié du Conseil Municipal a été favorable à nos arguments, seule la voix du Président a permis d'ouvrir la voie communale aux immeubles urbains dans ce secteur encore préservé, comme par exemple de toutes pollutions nocturnes de la commune d'Onex.

Fort de votre pouvoir de protection des biens de l'Etat, notre association vous demande de revoir le projet de modification de zone qui va être soumis au Grand Conseil prochainement en proposant l'adoption d'une 4^{ème} zone B, comme cela l'est sur l'ensemble de ce versant du coteau de l'Aire.

...

En l'état connu du dossier, nous conservons nombre de réserves sur le projet défendu par les autorités tant il nous paraît que les impacts en termes d'accessibilité et de desserte, comme de sécurité sont pour l'heure sinon absents, du moins lacunaires. De même, qu'en est-il de la poursuite des programmes sociaux actuellement conduits sur le site, et qu'en est-il également des réponses en matière d'instruction publique pour répondre à l'accroissement d'envergure de population à cet endroit?

C'est avec lucidité, sérieux et ambition, ce qui requiert un certain courage, et non sous certaines pressions partisans (venant notamment des autorités communales) pensant qu'il faut absolument construire à tout prix et sans discernement par sa Fondation pour le logement social en faisant que peu cas du respect de notre nature environnante, celle de la diversité des espèces, de l'habitat, des gènes et des fonctions. Il nous appartient de préserver cette biodiversité, condition fondamentale pour que les grands écosystèmes complexes, comme la nature fonctionnent. Plus la biodiversité est importante au sein de notre environnement, plus la nature peut assurer avec efficacité et fiabilités des fonctions essentielles aux êtres humains.



© Jacques Roulet

Nous vous demandons dès lors :

- De nous assurer que notre association ainsi que l'ensemble des propriétaires et habitants seront associés officiellement à l'élaboration de ce projet. Selon un processus de concertation publique, transparent et contraignant, ainsi qu'il a été réalisé par exemple pour le PLQ des Semailles et de Chambert à Lully, assurant ainsi l'avènement intelligent et heureux d'un projet partagé et soutenu solidairement.
- De nous informer si votre Conseil est sensible à notre point de vue et quelles sont ses intentions pour le projet de la modification de zone, de la localisation des futurs développements, et de la mobilité qu'ils vont engendrer.

Citoyens engagés et responsables, soucieux de notre environnement et de l'équilibre de la biodiversité, conscients des nécessités pour un développement harmonieux, convaincus que de l'intelligence collective et du partage naissent les meilleurs projets, les plus viables à termes, nous vous remercions par avance des explications que vous voudrez bien nous fournir, ainsi que

de l'engagement que vous voudrez bien prendre à notre égard.

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez prise à notre démarche et vous présentons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs

les Conseillers d'Etat, nos respectueuses salutations.

Pour l'association nature et patrimoine du val d'Aire – ANPVA: Michel Marti, président, Jacques Roulet et Denis Belleville, membres du comité ■

Réponse du Conseil d'Etat

En date du 21 août 2019, le Conseil d'Etat a répondu à ce courrier, en précisant qu'il était soucieux de densifier de manière qualitative et de préserver le patrimoine historique de la villa de maître dite Broliet. Il a décidé de suspendre le projet de déclassement et de revoir l'ensemble du projet urbain ainsi que son programme. Il confirme que notre association sera l'un des partenaires légitimes des autorités dans l'élaboration d'un PLQ, ce qui laisse supposer que l'acte de densifier le domaine des Ormeaux est toujours d'actualité. Mais, le Conseil d'Etat est convaincu de la nécessité de trouver une solution d'aménagement permettant d'aboutir à une densification judicieuse tout en préservant les qualités essentielles du site des Ormeaux, notamment au niveau de son patrimoine bâti et des espaces naturels et paysagers qui l'entourent.

Par cette réponse, nous gardons l'espoir que le Conseil d'Etat a pris conscience de la valeur de ces espaces naturels à préserver, seuls espaces vierges côté aval de l'Aire, assurant la continuité des couloirs biologiques et la sauvegarde de la biodiversité de ces lieux.

Pour l'association nature et patrimoine du val d'Aire, ANPVA: Michel Marti, président, Jacques Roulet et Denis Belleville, membres du comité